

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE D'ALTVILLER

Procès-verbal du Conseil Municipal **Du 28 octobre 2022**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BALLEVRE, Maire de la commune.

Etaient présents :

M. Claude DERU - Mme Joëlle TALAGA - M. Michel GERARD - M. Serge MULLER -
Melle Angèle WEINACKER - M. Jean-Pierre MONTALBANO - Mme Denise WEBER -
M. Fernand BIEGEL – Mme Barbara SZABLEWSKI – Mme Anne Lise PICQ

Étaient excusés : M. André CLAMME - Mme Delphine SENSER – M. Frédéric HECTOR
– M. Pascal PENNERAD

Procurations : M. André CLAMME donne procuration à M. Claude DERU – M. Frédéric
Hector donne procuration à M. Jean-Pierre Montalbano

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des
collectivités territoriales, Mme Joëlle TALAGA est nommée secrétaire de séance. Madame
Elodie IGEL étant auxiliaire du secrétaire.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 09/09/2022
2. Correspondant Incendie et Secours
3. Echange parcelles communes et propriétaires rue des Champs
4. Fossé chemin rural – accès APEI Menuiserie
5. Installation pompes à chaleur – Presbytère et Ecole
6. Travaux d'exploitation et de débardage 2023
Etat de prévisions des coupes
7. Avenant n°1 Prestation déneigement
8. Extension d'un élevage de vaches laitières par le Gaec Senser
9. Divers

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 09/09/2022

Le Conseil Municipal approuve le Compte rendu de la séance du 09/09//2022

2. Correspondant Incendie et Secours

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 13 ;

Vu l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure inséré par le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 ;

Considérant qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile ;

Considérant qu'il appartient au maire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux ;

Considérant que la désignation doit être réalisée avant le 1^{er} novembre 2022 au plus tard ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne Madame Anne-Louise PICQ correspondante incendie et secours.

3. Echange parcelles communes et propriétaires rue des Champs

Le Conseil Municipal consent à l'échange suivant :

La commune d'ALTVILLER cède :

- Les parcelles situées à ALTVILLER (Moselle) cadastrées Section 1 n° 344/271 d'une surface de 0,49 are, Section 1 n° 345/271 d'une contenance de 0,02 are et Section 1 n° 346/273 d'une superficie de 0,06 are à :
 - Monsieur Cyrille DECKER pour 1/12èmes en nue-propiété, en biens propres
 - Monsieur Jérémy DECKER, pour 1/12èmes en nue-propiété, en biens propres, à
 - Monsieur Denis MAGRA, le droit d'usufruit portant sur les quotes-parts indivises de Messieurs Cyrille et Jérémy DECKER
 - Madame Joëlle KUHN, le droit d'usufruit portant sur les quotes-parts indivises de Messieurs Cyrille et Jérémy DECKER
 - Madame Joëlle KUHN pour 2/12èmes en pleine propriété, en biens propres
- Les parcelles situées à ALTVILLER (Moselle) cadastrées Section 1 n° 347/273 d'une contenance de 0,01 are et n° 348/273 d'une superficie de 0,90 are à Monsieur et Madame Pascal TUTENUIT - Nadine LAVANNIER, en communauté de biens
- La parcelle située à ALTVILLER (Moselle) cadastrée Section 1 n° 349/273 d'une superficie de 1,02 are à Madame Catherine KUHN, en biens propres

En contre-échange,

- Monsieur et Madame TUTENUIT-LAVANNIER cèdent à la Commune d'ALTVILLER, les 4/12èmes indivis leur appartenant en communauté de biens

dans la parcelle située à ALTVILLER (Moselle) cadastrée Section 1 n° 272-
Hundsbaum – 2,40 ares, terres

- Les conjoints DECKER, KUHN et MAGRA cèdent à la Commune d'ALTVILLER les 2/12èmes indivis leur appartenant dans la parcelle située à ALTVILLER (Moselle) Section 1 n°272 sus désignée comme suit :
 - Monsieur Cyrille DECKER pour 1/12èmes indivis en nue-propiété, en biens propres
 - Monsieur Jérémy DECKER pour 1/12èmes indivis en en nue-propiété, en biens propres
 - Monsieur Joëlle KUHN pour l'usufruit
 - Monsieur Denis MAGRA pour l'usufruit
- Madame Joëlle KUHN cède à la Commune d'ALTVILLER les 2/12èmes indivis lui appartenant dans la parcelle située à ALTVILLER (Moselle) Section 1 n°272 sus désignée
- Madame Catherine KUHN cède à la Commune d'ALTVILLER les 4/12èmes indivis lui appartenant dans la parcelle située à ALTVILLER (Moselle) Section 1 n°272 sus désignée ainsi que la parcelle Section 1 n° 352/275 – rue des champs – 0,01 are

De sorte que la Commune recueille la pleine propriété des parcelles Section 1 n° 272 et Section 1 n° 352/275

Les 4/12èmes indivis de la parcelle Section 1 n° 272 étant d'égale valeur avec les parcelles Section 1 n° 344/271, n° 345/271, n° 346/273 soit 250.00 €, d'une part, avec les parcelles Section 1 n° 347/273 et n° 348/273, soit 250.00 €, d'autre part et avec les parcelles Section 1 n° 349/273 et n° 352/275 soit 250.00 € de troisième part, l'échange a lieu sans soulte

Les frais de l'acte notarié dont la rédaction est confiée à l'Etude de Maître Bernard PAX à Puttelange-aux-Lacs sont à la charge de la Commune.

Le Conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer ledit acte notarié.

4. Fossé chemin rural – accès APEI Menuiserie

Le Maire expose le problème rencontré lors de la construction de la nouvelle menuiserie. Les eaux pluviales venant de la mare dans la forêt déversent sur la parcelle concernée par la construction. Le fossé entourant la forêt devra faire l'objet de travaux sur une longueur de 120 mètres avec un busage sur 90 mètres.

Le devis de la société BATI TP de LACHAMBRE s'élève à 15 115,00€ HT soit 18 138,00 € TTC

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur Le Maire à signer le devis.

Vote pour : 12

Abstention : 1

5. Installation pompes à chaleur – Presbytère et Ecole

Le Maire propose au Conseil Municipal l'installation de pompes à chaleur à l'école et au presbytère

Le devis de la société IDCS de Faulquemont s'élève à 7 401,00 € HT soit 8 881,20 € TTC pour le Presbytère et à 7 480,00 HT soit 8 976,00 TTC pour l'école.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Monsieur Maire :

- à signer les devis
- à solliciter une demande de subvention « DETR » et une demande de subvention à la Région Grand Est

6. Travaux d'exploitation et de débardage 2023

Etat de prévision des coupes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les travaux d'exploitation et la prévision des coupes, pour l'exercice 2023 à savoir :

Recettes :

Coupes à façonner 152 m3 pour un montant brut estimé de 6 717,00 €

Parcelle 1a - BF environ 18 m3

Parcelle 16 - BF environ 83 m3

Parcelle 3a - BF environ 2 m3

Parcelle 8a-BF environ 49 m3

Cession aux particuliers : 74 m3 pour un montant brut de 892,00 €

Parcelle 3a - CVD environ 40 m3

Parcelle 8a - CVD environ 34 m3

Dépenses :

Travaux d'exploitation et de débardage en ATDO, pour un montant de 705,00 € HT

Travaux de cubage, parcelles diverses, pour un montant de 221,35 € HT

Bois de chauffage, pour un montant de 310 € HT

Soit un total de 1 236,35 € HT soit 1 483,62 € TTC

Prestations encadrées et payées directement par le maître d'ouvrage pour l'abattage, le façonnage de grumes bois d'œuvre et de bois d'industrie en billons ainsi que le débardage

Pour un montant estimatif de 3 317,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'état de prévision des coupes et les devis présentés par l'O.N.F pour l'exercice 2023 et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents

7. Avenant n°1 Prestation déneigement

Monsieur le Maire rend compte du courrier de la Gérante du Poney Club de Romazières concernant une augmentation de tarif du service de déneigement pour la Commune.

Le tarif appliqué était de 50 € HT depuis 2011.

Il est nécessaire de signer un avenant suite à la convention signée en 2020 afin d'actualiser le nouveau tarif à partir de la saison 2022/2023 qui passera de 50 € HT à 75 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le nouveau tarif de 75,00 € HT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que le devis.

8. Extension d'un élevage de vaches laitières par le Gaec Senser

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la consultation du public relative à une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement concernant une extension d'un élevage de vaches laitières par le Gaec Senser sur la commune de Lachambre.

L'article R. 512-46-11 du Code de l'environnement prévoit « la consultation du conseil municipal de la commune ou l'installation est projetée, ainsi que celui des communes dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre »

Le dossier avec les différentes rubriques a été exposé aux Conseillers Municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette extension.

9. Divers

- Travaux d'extension du cimetière
- Dossier cour de l'école
- Information SAFER Acquisition de parcelles zone Nied Allemande
- Information pêche électrique
- Tarification des Ordures Ménagères suite à la délibération du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sain-Avoid Synergie
- Tarifs des conteneurs
- Installation d'un poste transformateur route de Lachambre
- Liste annuelle des jurés pour l'année 2023



ALTVILLER, le 3 novembre 2022
Le Maire,

Jean-Jacques BALLEVRE

N°	Objet de la délibération
1	Correspondant Incendie et Secours
2	Echange parcelles communes et propriétaires rue des Champs
3	Fossé chemin rural – accès APEI Menuiserie
4	Installation pompes à chaleur – Presbytère et Ecole
5	Travaux d'exploitation et de débardage 2023 Etat de prévisions des coupes
6	Avenant n°1 Prestation déneigement
7	Extension d'un élevage de vaches laitières par le Gaec Senser

Emargements

M. Jean-Jacques BALLEVRE	M. Claude DERU	M. André CLAMME Donne procuration à M. Claude DERU
Mme Joëlle TALAGA	M. Fernand BIEGEL	Mme Delphine SENSER
M. Michel GERARD	M. Frédéric HECTOR Donne procuration à M. Jean-Pierre MONTALBANO	M. Jean-Pierre MONTALBANO
M. Serge MULLER	M. Pascal PENNERAD	Melle Anne-Louise PICQ
Mme Barbara SZABLEWSKI	Melle Angèle WEINACKER	Mme Denise WEBER